

## EPARGNE RETRAITE **LE PERP N'EST PAS LA MEILLEURE SOLUTION**

*L'épargne retraite a échappé au tour de vis fiscal de 2013. Mais le Perp n'a pas que des atouts, compte tenu de l'impossibilité de disposer du capital et de ses faibles rendements.*

**Paris Match. La loi de finances pour 2013 a-t-elle alourdi la fiscalité de l'épargne retraite ?**

**Hervé de La Tour d'Artaise.** Pas du tout ! Les contrats individuels, dont le plan d'épargne retraite populaire (Perp) et le Madelin, ou les contrats collectifs comme le Perco, ainsi que l'assurance vie, font partie des rares dispositifs laissés intacts.

**Comment choisir le produit le plus adapté ?**

La première étape nécessite un "bilan retraite", avec un professionnel, afin d'estimer la future pension. Pour maintenir son train de vie, il faut établir un budget prévisionnel, selon l'évolution des charges dans l'avenir. A la retraite, l'impôt sur le revenu diminue, le crédit immobilier est remboursé, tandis que les enfants ont fini leurs études. Avec ces informations, il est plus facile de trancher entre un produit de capitalisation (assurance vie) et un produit retraite avec une sortie en rente viagère (Perp, Madelin).

**A quel âge faut-il commencer à se préparer ?**

Il est préférable d'y penser le plus tôt possible, en épargnant des montants plus faibles. Mettre de côté 400 euros par mois à 40 ans se révèle plus efficace que 800 euros à 55 ans...

**La souscription d'un Perp s'impose-t-elle ?**

Le Perp est un produit bancaire, doté d'un avantage fiscal à l'entrée, puisque les cotisations sont déductibles de 10 % des revenus professionnels, dans la limite de huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, soit 29098 euros au titre des revenus perçus en 2013. Certaines banques le commercialisent en tant que produit de défiscalisation, mais les rentes versées à la sortie seront, elles, imposées au même titre qu'une pension de retraite. La bonne démarche consiste à analyser ce que va

rapporter cette économie d'impôt face à la fiscalité appliquée à la retraite.

**Quels sont les inconvénients du Perp ?**

Ses performances réelles ne sont pas toujours au rendez-vous. Car la gestion de 95 % des Perp est trop soumise à des critères de sécurité. Ses rendements restent donc souvent inférieurs à ceux des fonds en euros de l'assurance vie, eux-mêmes en baisse, à 3 % au mieux cette année. Il faut privilégier les Perp qui comportent une proportion importante d'actions. D'autre part, les Perp ont des frais de gestion élevés, sans oublier ceux à l'entrée,

qui peuvent atteindre de 3 à 5 % de l'investissement.

**Le Perco est-il une meilleure option ?**

Si votre employeur en propose un, profitez-en. Ses modalités sont plus flexibles : il est possible de choisir une sortie en capital. L'entreprise effectue souvent des abondements au côté des salariés. De plus, une partie de l'intéressement et de la participation peut y être investie.

**Le Madelin, pour les non-salariés, est-il aussi avantageux ?**

Le Madelin est géré de façon un peu plus "dynamique" que le Perp, avec une offre de fonds plus diversifiée. Ses caractéristiques fiscales sont plus généreuses que celles du Perp, dans la mesure où l'investissement, proportionnel au bénéfice imposable, peut s'élever jusqu'à 68510 euros en 2013. Son moins, c'est que la sortie en rente reste obligatoire. ■

*\* Président de l'Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC).*

### CONSEIL D'EXPERT

**HERVÉ  
DE LA TOUR  
D'ARTAISE\***



*"Si votre employeur propose un Perco, profitez-en"*